

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULE DU POSTE

Directeur délégué à l'offre médico-sociale

Références de rattachement au Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative :

Famille professionnelle : Conception et pilotage des politiques publiques

Emploi-type n°1 : Cadre d'équipe dirigeante CPM-10-A

Niveau d'emploi : Catégorie A Encadrement supérieur - Agent de direction

Cotation RIFSEEP: IASS Groupe 1

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Site : Siège Lyon Siège Clermont-Ferrand Délégation territoriale

Direction : Autonomie

Direction déléguée : Offre médico-sociale

Pôle :

Service/Unité :

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

Enjeux/Missions du service d'affectation :

La direction déléguée à l'offre médico-sociale définit et met en œuvre, au niveau régional, les politiques relatives au parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Dans le champ du grand âge

Les enjeux sont de trois ordres :

- Prévenir la dégradation de l'état de santé des personnes âgées ;
- Organiser la coordination territoriale autour de la personne âgée dans une logique de continuité du parcours ;
- Anticiper l'accompagnement et les modes d'intervention de demain. Il s'agit de :

Il s'agit de :

- Mettre en œuvre les orientations de la feuille de route "grand âge et autonomie" ;
- Soutenir les actions concernant les déterminants de santé dans le milieu de vie des personnes âgées notamment en EHPAD ;

- Favoriser le repérage et le dépistage des fragilités par l'ensemble des intervenants auprès de la personne âgée notamment à travers la formation des professionnels et des aidants ;
- Renforcer les démarches d'amélioration de la pertinence et de la qualité des soins délivrés aux personnes âgées ;
- Veiller à la cohérence des dispositifs d'intégration et de coordination autour de la personne âgée via la promotion de tout dispositif permettant l'articulation des acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, l'optimisation des systèmes d'information pour un meilleur partage de l'information et le développement des formations croisées des professionnels de secteurs différents ;
- Concevoir et conforter des dispositifs capables de garantir la continuité des soins ;
- Promouvoir l'organisation d'un parcours hospitalier adapté à la personne âgée : mieux programmer les hospitalisations et limiter le recours inadapté, promouvoir le recours à l'HAD et anticiper les sorties d'hospitalisation ;
- Répondre aux besoins de prises en charge spécifiques (Maladies neurodégénératives, soins palliatifs, psychogériatrie notamment)
- Reconfigurer les ressources gérontologiques dans les territoires à travers notamment la valorisation de la ressource gériatrique hospitalière, la mise en place de plateformes de service à prestations multiples (HT, consultations, etc...) autour des EHPAD

Dans le champ du handicap

Deux enjeux majeurs sont identifiés dans ce champ :

- favoriser l'inclusion en milieu ordinaire
- assurer un accompagnement à toute personne en situation de handicap

L'ARS s'engage dans l'atteinte de sept objectifs stratégiques dans le cadre de son PRS en vigueur :

- Renforcer la politique de prévention
- Faciliter l'accès aux soins
- Améliorer le repérage, le dépistage et l'accompagnement précoces
- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire : scolarisation, habitat et emploi
- Développer l'offre spécifique au handicap nécessitant un étayage renforcé (polyhandicap et handicap psychique)
- Accompagner l'avancée en âge des personnes en situation de handicap
- Accompagner le secteur dans la rénovation de ses modes d'intervention

Ces objectifs supposent de conduire la transformation de l'offre et réinterroger les prestations elles-mêmes (contenu, mobilisation plus ou moins importante du droit commun, niveau d'activité, gradation de plateaux techniques, etc...).

Dans une logique transversale aux deux champs, et en soutien aux objectifs précités, il convient de développer une capacité d'optimisation des ressources et de modernisation de l'offre et promouvoir l'efficacité des acteurs médico-sociaux.

Effectif de la direction déléguée : 23 personnes physiques

DESCRIPTION DU POSTE

Management hiérarchique : Stratégique Coordination Proximité

1- Définir et mettre en œuvre les objectifs opérationnels pour l'atteinte des objectifs stratégiques indiqués ci-dessus

2- Assurer le management hiérarchique de la direction déléguée :

- Piloter l'activité (proposer les orientations stratégiques, coordonner les activités entre pôles, piloter sa structure...)
- Animer l'équipe (animer le CODIR, suivre les performances individuelles et collectives, soutenir les managers, participer aux processus RH ...)
- Organiser le travail (valider l'organisation des moyens, mener une réflexion prospective...)

Nombre de personnes à encadrer : 2

Activités principales :

- Organiser, animer, manager la direction déléguée et les articulations entre les 2 pôles « Planification de l'Offre » et "Qualité et sécurité des prestations médico-sociales" ;
- Internaliser la connaissance de l'offre et agir par le levier de l'efficacité sur son optimisation et sa recombinaison ;
- Asseoir les choix en matière de recombinaison de l'offre et d'allocation de ressources sur des critères qualitatifs et d'impact des fonctionnements internes des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) et des prestations services ;
- Garantir l'approche transversale dans le traitement des sujets entre les directions déléguées et entre les pôles par la gestion des processus clefs de la direction de l'autonomie dont les rapports d'orientation budgétaire annuels, l'actualisation annuelle du Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), le suivi des plans régionaux, les Contrats Pluriannuels d'objectifs et de Moyens (CPOM) régionaux... ;
- Représenter la direction-métier dans la promotion en interne et en externe de la stratégie et des programmes de la direction et dans la conduite des négociations des Contrats Pluriannuels d'objectifs et de Moyens (CPOM) régionaux avec les opérateurs à dimension régionale ;
- En l'absence du directeur, représenter la direction-métier au sein des instances d'ordre stratégique en remplacement du directeur métier ou de la direction générale : commission médico-sociale de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA), commission de coordination des politiques publiques médico-sociales ;
- Etre l'interlocuteur des autres directions de l'agence ;
- Participer à l'animation de la filière-métier Autonomie et garantir le respect de la charte de son fonctionnement ;
- Coordonner les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du volet médico-sociale du Projet Régional de Santé ;
- Participer aux travaux du schéma directeur impactant la filière autonomie au sein de

l'agence;

- Appuyer les directions départementales dans la gestion des dossiers les plus complexes, tant en matière d'autorisation que de contractualisation

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service et de toute autre évolution concernant la filière autonomie.

Activités annexes :

Spécificités du poste / Contraintes :

- Organisation bi-sites
- Filière reposant sur 12 directions départementales
- Participation aux astreintes

Partenaires institutionnels :

- Conseils départementaux
- Conseil régional
- Autorités nationales en charge du médico-social
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Directions des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) et Organismes Gestionnaires (OG)
- Prestataires externes
- Directions des centres hospitaliers en charge d'organisations et d'actions en articulation avec le médico-social
- Services déconcentrés de l'Etat

COMPETENCES REQUISES

Connaissances

	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)				
<i>Connaître le secteur, ses orientations stratégiques et ses enjeux</i>	x			
<i>Connaissance des partenaires et de leurs rôles/enjeux</i>	x			
<i>Connaître les procédures d'autorisation et d'allocation budgétaire dont FIR</i>		x		

Savoir-faire

	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)				
<i>Animer une équipe (cf. référentiel managérial de manager stratégique) : capacité à rassembler une équipe de professionnels pour porter les objectifs de l'ARS</i>	x			
<i>Arbitrer : capacité à formuler un jugement équilibré et impartial et à prendre une décision raisonnée et pertinente qui tient compte des tenants et des aboutissants d'une situation professionnelle</i>	x			
<i>Avoir une vision stratégique et anticipatrice : capacité à analyser la situation précédente et à la projeter dans l'avenir de façon à reconnaître les opportunités ou les risques afférents pour agir en conséquence</i>	x			
<i>Négocier</i>	x			
<i>Animer une équipe</i>	x			
<i>Rédiger des supports définissant des éléments de cadrage et de doctrine</i>	x			
<i>Planifier l'activité</i>	x			

Siège

241 rue Garibaldi
69 418 Lyon Cedex 03
Tél. : 04 72 34 74 00

<i>Gérer des projets</i>	x			
<i>Evaluer les risques juridiques</i>		x		
Savoir-être				
<i>Travailler en équipe</i>				
<i>Faire preuve de discrétion professionnelle</i>				
<i>Faire preuve de réactivité</i>				
<i>Etre à l'aise à l'oral</i>				
<i>Savoir rendre compte</i>				

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique :

- Missions exercées sous la responsabilité du directeur de l'autonomie

Liens fonctionnels :

Contact : Raphaël GLABI, directeur de l'autonomie
